

- Publiée le : 06/06/2006

LA PREMIERE FLOTTE FRANÇAISE DE VEHICULES FLEX FUEL A ETE MISE EN SERVICE DANS LA MARNE

La première flotte française de véhicules Flex Fuel utilisant un carburant composé à 85% d'éthanol sera utilisée par le Conseil général de la Marne pendant 12 mois. Un plan d'action national devrait voir le jour courant de l'été 2006.

Le ministre délégué à l'industrie, François Loos, s'est rendu dans la Marne le 1er juin dernier pour délivrer officiellement l'autorisation d'expérimenter le nouveau carburant E85, composé à 85% d'éthanol et à 15% d'essence SP95. La première flotte française de véhicules Flex Fuel fonctionnant au bioéthanol a donc été mise en service par le Conseil général de la Marne qui expérimentera l'E85 pendant 12 mois sous la surveillance de l'Institut Français de Pétrole (IFP) et de l'ADEME.

Le personnel des services du département va être équipé de sept Ford Focus pourvues de la technologie « Flex Fuel » pour leurs déplacements professionnels quotidiens. Des tests seront réalisés par l'IFP sur les véhicules au début de l'expérience,

après 6 mois et à l'issue des 12 mois. Ces évaluations techniques porteront sur le niveau des émissions polluantes et la conservation des performances environnementales dans le temps mais également sur le vieillissement des véhicules. Pour cela l'IFP effectuera des prélèvements d'huiles pour mesurer l'impact de l'utilisation de l'E85 sur l'usure du moteur.



Sur le plan logistique, les véhicules seront alimentés en bioéthanol grâce à une cuve exclusive équipée d'une pompe importée de Suède où ce carburant est déjà commercialisé. Elle sera actionnée par une carte magnétique et reliée à un logiciel de gestion qui permettra de calculer la consommation de chaque voiture.

Sur le plan fiscal, le Conseil général de la Marne a acquitté la TIPP en vigueur sur les produits pétroliers soit 58,92 € par hectolitre, diminuée d'une exonération de 33 euros accordée par l'Etat dans le cadre de l'expérimentation des biocarburants.

Selon François Loos, ministre délégué à l'Industrie, *ces expérimentations montrent, à ceux qui en doutent encore, que les voitures à l'éthanol c'est possible aussi en France, et pas seulement au Brésil ou en Suède.*

Pour le Président du Conseil général, cette participation était logique : *La Marne, qui est l'un des tout premiers producteurs de plantes de grandes cultures a très rapidement compris la nécessité de diversifier les débouchés agricoles pour répondre aux fluctuations et aux mutations des marchés.*

L'éthanol incorporé dans l'E85 est un alcool principalement produit par la fermentation et la distillation de grains riches en sucres et en amidon, c'est-à-dire à partir de betteraves à sucre ou de céréales. Sept producteurs* se partagent la production française d'éthanol qui atteignait 100.000 tonnes en 2005. Grâce à d'importants investissements et la mise en service de six nouveaux outils de production, la production devrait passer à 900.000 tonnes en 2008. Les débouchés actuels de l'éthanol sont essentiellement son incorporation dans l'essence sous forme d'Ethyl Tertio Butyl Ether (ETBE) et sous sa forme pure à hauteur de 5% voire 10% même si en France les pétroliers y sont toujours opposés. L'utilisation de l'E85 constitue donc un nouveau débouché pour ce produit, mais reste intimement liée au développement de la technologie Flex Fuel.

Même si Renault a annoncé qu'il proposerait en 2009 la moitié de sa gamme en Flex Fuel, seuls Ford et Saab commercialisent actuellement sur le marché français des véhicules équipés de cette technologie. Ces voitures sont donc capables de fonctionner indistinctement au biocarburant E85, à l'essence SP95 ou avec un mélange des deux dans un seul et unique réservoir ce qui permet de choisir le carburant le moins cher lors du passage à la pompe.

Largement répandue en Suède et au Brésil, cette technologie présente l'intérêt d'être simple d'utilisation sans être plus chère qu'un moteur classique même si elle nécessite des matériels spécifiques et non une simple adaptation des véhicules existants. Sur le plan écologique, l'utilisation de l'éthanol permet de réduire la part des émissions de CO2 issue du carburant fossile. Le pouvoir calorifique de l'éthanol étant inférieur à celui de l'essence, la consommation moyenne est légèrement supérieure quand le conducteur utilise exclusivement de l'E85 plutôt que du carburant

classique, cependant, les émissions de NOx sont nettement inférieures et les véhicules répondent aux normes Euro IV. Se pose toutefois encore le problème du bilan global du cycle de vie des biocarburants.

L'autorisation d'exploitation de l'E85 pour le démarrage de cette expérimentation va également permettre le démarrage d'autres initiatives sur l'ensemble du territoire national. En particulier celle du pôle de compétitivité « Industries et Agro Ressources » de Champagne-Ardenne / Picardie, qui prévoit d'expérimenter à plus grande échelle la filière Flex Fuel en partenariat avec des acteurs publics et privés.

Le lancement de cette expérimentation est le prolongement de l'engagement pris par le gouvernement en novembre 2005, de développer les filières et l'utilisation des biocarburants en France. Il s'agit de porter la part des biocarburants dans les carburants mis à la consommation en France à 7% en 2010 et 10% en 2015 en valeur énergétique alors qu'en 2005 leur taux d'incorporation n'était que de 1%. Pour cela le Gouvernement a donné des agréments permettant de construire les usines nécessaires : 2,7 millions de tonnes agréées en 2005 et 2006 permettant la construction de 16 nouvelles usines soit 2 milliards d'euros d'investissement. Il lancera prochainement un nouvel appel d'offres pour 1,1 millions de tonnes de biocarburant à agréer d'ici l'été.

Concernant le Flex Fuel, le Ministre de l'Economie, des finances et de l'Industrie, Thierry Breton, le ministre de l'Agriculture et de la pêche, Dominique Bussereau et le Ministre délégué à l'industrie, François Loos sont chargés de préparer d'ici l'été 2006, un plan d'action précis fixant un calendrier volontariste de développement du Flex Fuel. Pour cela, le 7 juin 2006, les ministres installeront un groupe de travail associant le secteur automobile, les distributeurs de carburant et les représentants du monde agricole et des automobilistes.

L'objectif du gouvernement est d'autoriser complètement ce carburant à compter du 1er janvier 2007 et d'encourager le développement d'un réseau de pompes vertes pour le distribuer sur l'ensemble du territoire français.

F.LABY

*Cristal Union, Saint Louis-Sucre, Société Vermandoise Industries, Sucrierie de Bourdon, Sica de la Vallée du Loing, Téréos, Tate & Lyle.

Source : www.actu-environnement.com